

La « question libanaise »

La politique a joué un rôle primordial dans la question libanaise, le commissaire turc rallia à ses côtés quelques pays, ce qui lui permit de s'affranchir des vallées, des villes et de se limiter aux régions montagneuses qui étaient désertes. Les moyens de survie devinrent si limités pour les Libanais qu'ils durent voyager à l'étranger. La jeunesse libanaise quitta le Liban afin de trouver un moyen de vivre non seulement pour elle mais aussi pour ceux qui étaient restés au pays, les mères, les frères et les enfants. Comme les cadres supérieurs ne trouvaient plus du travail dans ce pays, les commerçants, médecins, ingénieurs et avocats désertèrent le pays. Une communauté libanaise expatriée fut alors formée à travers le monde et elle éleva bien haut le nom du Liban. On n'exagère pas si on dit que le Liban n'a pu vaincre le besoin et la misère, que grâce au travail de ses expatriés. Quand durant la guerre, ses portes furent fermées pendant deux ans à l'étranger, la moitié de ses citoyens périrent de faim.

Cette réalité n'a guère échappé au gouvernement libanais, qui reconnaissait aux expatriés libanais les mêmes droits que les Libanais résidant au Liban. De ce fait l'élection pour le Conseil Administratif était exempte des restrictions et des conditions de résidence. L'expatrié pouvait voter aussitôt arrivé au Liban, de même il pouvait voter à l'étranger.

Traduction de Youssef Al-SAWDA, *Bayna al-qadim wa-l-hadith. Dirasat Kada'ya Mukarinat bayn nizam Lubnan al-qadim wa-l-jadid* (« Entre l'étude juridique comparée ancienne et moderne, entre le régime libanais ancien et nouveau ») Alexandrie, 1922, p. 17.